

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Ouverture de la séance extraordinaire du 18 septembre 2014 à laquelle sont présents les conseillers, Étienne St-Louis, Robert Pelletier, Joanne St-Louis, Sylvie St-Louis, François Monière et Julie Sylvestre, sous la présidence de M. le maire, Stéphane Roy. La directrice générale, secrétaire-trésorière, Daisy Constantineau et la directrice générale adjoint, secrétaire-trésorière adjointe, Gisèle Lauzon, sont aussi présentes.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à cette séance extraordinaire du 18 septembre 2014, débutant à 19 heures et procède à la lecture de l'avis de convocation et du certificat de signification.

Ladite séance est convoquée par Monsieur le maire, pour le point suivant, à savoir :

- Embauche du directeur du service des loisirs

292-09-2014

EMBAUCHE DU DIRECTEUR DU SERVICE DES LOISIRS

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Étienne St-Louis

et unanimement résolu que Monsieur Jean Lefebvre soit embauchée à titre de directeur du service des loisirs de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus comblant ainsi le poste laissé vacant par Madame Marie-Ève Ricard.

De plus, les conditions salariales, la date d'entrée en fonction et toutes les autres conditions de travail seront fixées dans un contrat de travail qui sera signé entre les parties.

ADOPTÉ.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire, Stéphane Roy, lève la séance. Il est 19 h 10.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par

maire

Par

sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Stéphane Roy
Maire